



CENTRE CHORÉGRAPHIQUE
JAMES CARLÈS
Toulouse - Occitanie - France



Centre européen de recherche, création, professionnalisation, transmission et diffusion en danse, chorégraphie et pratiques somatiques.

ANNEXES OPÉRATIONNELLES

Fiches et outils pratiques pour les cours et les stages du CCJC

Éveil • initiation • cycles enfants et adolescents • parcours adultes et seniors • parcours renforcé et préprofessionnel

Document institutionnelle simplifiée pour le grand public

Fiche d'identification

Ce document appartient à la collection institutionnelle du Centre Chorégraphique James Carlès — CCJC pour la saison 2026–2027.

Document	Annexes opérationnelles
Organisme	Centre Chorégraphique James Carlès — CCJC (SAS THE PATHS)
Saison	2026–2027
Version	Version alpha — 24 août 2026
Statut	Document institutionnel simplifié pour le grand public
Identification juridique complète de l'organisme	voir Conditions Générales de Vente et d'Inscription — Article 2

SOMMAIRE

Fiche d'identification.....	2
SOMMAIRE.....	3
Annexe 1 — Nomenclature des parcours et codes.....	4
Annexe 2 — Référentiel d'évaluation et grille de passage.....	4
Annexe 3 — Fiche de positionnement initial	5
Annexe 4 — Contrat pédagogique annuel du parcours renforcé.....	6
Annexe 5 — Bulletin narratif semestriel	6
Annexe 6 — Fiche-programme annuelle d'un cours.....	7
Annexe 7 — Protocole d'absence, retard et décrochage.....	7
Annexe 8 — Protocole douleur, blessure, accident	7
Annexe 9 — Charte du contact pédagogique	8
Annexe 10 — Circuit de signalement et protection	8
Annexe 11 — Autorisations relatives aux images.....	8
Annexe 12 — Fiche de sortie, déplacement ou spectacle	9
Annexe 13 — Observation de cours entre pairs	9

Mode d'emploi — Ces fiches sont volontairement courtes : à adapter, dater et attribuer à un responsable. Les données sensibles restent séparées des dossiers courants.

Annexe 1 — Nomenclature des parcours et codes

Code	Parcours	Âge indicatif	Décision
EV	Éveil	4–5	Inscription / observation
IN	Initiation	6–7	Inscription / observation
C1	Cycle 1	8–11	Positionnement
C2-L	Cycle 2 loisir	12–17	Positionnement
C2-A	Cycle 2 avancé	12–17	Avis pédagogique
C3-R	Cycle 3 renforcé / pré-pro	selon niveau/projet	Admission sélective
AD	Adultes	17+	Positionnement modulable
SE	Seniors	55+ indicatif	Positionnement modulable

Annexe 2 — Référentiel d'évaluation et grille de passage

Ce référentiel situe un élève dans chacun des huit domaines et sert de base à une décision de passage de cycle. Les critères sont cumulatifs.

Domaine	P1–P2 : fondations	P3–P4 : consolidation/maîtrise	P5–P6 : intégration/singularité
Corps	Repères, sécurité, organisations et coordinations fondamentales	Organisation efficiente, mobilité et force adaptées, coordinations adaptatives	Autorégulation, disponibilité et choix incarnés, organisation et coordinations complexes
Technique	Premiers principes et vocabulaire	Précision, complexité, endurance et style	Maîtrise transférable, virtuosité raisonnée
Rythme & Musicalité	Pulsation, carrure, allure, et phrasé simple, dynamiques du mouvement	Nuances, carrures asymétriques, contretemps, syncope, structures, dynamiques du mouvement, phrasé avancé	Polyrythmie, carrures complexes, interprétation et invention, dynamiques du mouvement, phrasé complexe

Domaine	P1–P2 : fondations	P3–P4 : consolidation/maîtrise	P5–P6 : intégration/singularité
Espace/Relation	Positionnement, Perception, Directions et écoute du groupe	Trajectoires, orientations, niveaux, adresse, contrepoint	Composition relationnelle et leadership partagé, composition complexes
Interprétation	Engagement et intention simple	Nuance, présence, continuité	Singularité, dramaturgie et transformation
Création	Réponse à une consigne	Choix, développement, montage	Écriture personnelle et regard critique
Culture	Premiers mots, vocabulaire, et repères	Vocabulaire, Œuvres, contextes, généalogies	Vocabulaire avancés, Analyse située et mise en débat
Autonomie/ auto-souveraineté	Préparation guidée, auto-souveraineté par l'improvisation, l'interprétation	Travail régulier, regards croisés, et autoévaluation	Projet, transmission entre pairs et fondamentaux d'une écologie chorégraphique durable

Pour une décision de passage

Au regard des huit domaines ci-dessus, notez :

Domaines à consolider	
Décision	☐ passage ☐ maintien ☐ passage conditionnel ☐ réorientation
Date de réexamen éventuel	
Signature (enseignant)	

Annexe 3 — Fiche de positionnement initial

Nom / prénom / prononciation :

Date de naissance / responsable légal :

Coordonnées et personnes habilitées :

Expériences antérieures (durée, disciplines, interruptions) :

Motivations et projet exprimé :

Besoins d'adaptation communiqués volontairement :

Observations : corps / technique / rythme / espace / mémorisation / relation :

Cours ou palier proposé :

Période d'observation et date de revue :

Décisionnaire / date / signature :

Annexe 4 — Contrat pédagogique annuel du parcours renforcé

Objectifs de l'année	2 à 4 objectifs artistiques concrets et projet de l'élève (auditions, formations visées...).
Organisation	Volume de cours et répétitions, soutiens éventuels (tutorat, ateliers, adaptations).
Points de revue	Dates prévues, engagements réciproques, issues possibles (renouvellement, ajustement, pause, réorientation).

Annexe 5 — Bulletin narratif semestriel

Parcours / discipline / enseignant :

Assiduité et engagement :

Acquis significatifs dans les huit domaines :

Points à consolider :

Rapport à la création, à la scène et au collectif :

Autoévaluation de l'élève :

Objectifs du semestre suivant :

Orientation proposée et conditions éventuelles :

Annexe 6 — Fiche-programme annuelle d'un cours

Identification	Intitulé, enseignant, salle, jour, durée, capacité.
Public	Âge, palier, prérequis.
Objectifs de l'année	Compétences visées, place dans les huit domaines.
Déroulé et méthode	Grandes étapes de la saison, approche pédagogique.
Évaluation	Comment et quand.
Sécurité et adaptations	Échauffement, matériel, adaptations possibles.

Annexe 7 — Protocole d'absence, retard et décrochage

1. Enregistrer l'absence, sans commentaire sensible.
2. Au seuil de 3 absences non signalées / 4 retards, contacter l'élève ou le responsable légal pour en comprendre la cause.
3. Convenir ensemble d'un ajustement (rattrapage, aménagement, pause) ; si la sécurité ou la continuité est en jeu, en parler à la direction.

Annexe 8 — Protocole douleur, blessure, accident

Temps	Actions
Avant	Information utile ; vérification du matériel et de l'espace ; consignes et échauffement.
Douleur signalée	Arrêt ou modification ; écoute ; pas de diagnostic ni pression à continuer.
Urgence	Protéger, appeler 15/112 selon gravité, ne pas déplacer sans nécessité, contacter le proche.
Traçabilité	Faits, heure, témoins, actions, secours ; confidentialité.
Après	Analyse des causes ; adaptation ; conditions de reprise ; déclaration assurance/autorité si nécessaire.

Annexe 9 — Charte du contact pédagogique

- Nommer l’objectif de la correction et demander l’accord.
- Considérer l’absence de réponse claire comme une absence d’accord.
- Accepter le retrait du consentement à tout moment, sans humiliation ni sanction.
- Privilégier la parole maîtrisée et mesurée, image, démonstration, accessoire ou auto-contact lorsque possible.
- Ne jamais crier, agresser verbalement, psychologiquement les apprenants.
- Privilégier la relation professionnelle à la relation personnelle dans le cadre de l’exercice de ses fonctions.
- Ne jamais créer de situation de dépendance affective, psychologique, intellectuelle, ou matérielle.
- Éviter les zones intimes, les contacts ambigus et les situations isolées ; vigilance renforcée avec les mineurs.
- Ne jamais présenter le secret comme une condition de la relation pédagogique.

Annexe 10 — Circuit de signalement et protection

1. Écouter et rassurer, sans promettre le secret absolu ; noter les faits sans enquête suggestive.
2. En cas de danger immédiat, protéger et alerter (17 / 112 / 119).
3. En parler à la direction, qui décide de la suite (mesure conservatoire, orientation, signalement aux autorités si la loi l’impose).

Alerte — Ne jamais organiser de confrontation entre un mineur et la personne mise en cause ; ne pas rechercher des « preuves » au détriment de la protection ; ne pas conditionner l’écoute à une plainte formelle.

Annexe 11 — Autorisations relatives aux images

Le droit à l’image appartient à chaque personne photographiée ou filmée (article 9 du Code civil). Les autorisations ci-dessous sont distinctes, non précochées par défaut, et révocables à tout moment sur simple demande écrite à communication@jamescarles.com.

- ☐ J’autorise le CCJC à me photographier ou me filmer (mon enfant) pour un usage pédagogique interne (suivi, mémorisation), non diffusé.
- ☐ J’autorise le CCJC à utiliser ces images pour sa communication (site internet, réseaux sociaux, plaquettes, programmes de spectacle).
- ☐ J’autorise la prise de vue par des journalistes ou partenaires lors d’événements du CCJC.

Si l’élève est mineur, cette autorisation est donnée par son responsable légal. Ces autorisations complètent celles prévues par l’article 16 des CGV et par le règlement intérieur.

Fait à

Le

Signature

Annexe 12 — Fiche de sortie, déplacement ou spectacle

Projet / date / lieu / responsable :

Horaires de convocation, représentation et reprise :

Transport et points de remise du mineur :

Encadrement et contacts d'urgence :

Tenue, matériel, repas, médicaments selon protocole :

Autorisation de participation : OUI ☐ NON ☐

Personne autorisée à récupérer / autonomie autorisée :

Captation et diffusion : renvoi vers autorisation distincte :

Observations / signature / date :

Annexe 13 — Observation de cours entre pairs, évaluations

- Objectif et déroulé de la séance clairs.
- Sécurité et attention distribuée dans le groupe.
- Qualité des consignes et des corrections.
- Climat de travail, droit à l'erreur et écoute.
- Retour confidentiel, entre pairs, à visée de développement professionnel — jamais un outil disciplinaire.
- **13.1 Observation de la qualité pédagogique**
 - Objectif et architecture de la séance perceptibles.
 - Progression de la charge et temps effectif de pratique suffisants.
 - Diversité des modes de transmission et qualité des consignes.
 - Place réelle du rythme, de la musicalité, de la culture, de la création et de la verbalisation selon la discipline.

- Corrections précises, consenties et non humiliantes.
- Attention distribuée et absence de favoritisme ou stéréotypes.
- Sécurité des espaces, agrès, transitions, portés et retours au calme.
- Climat de coopération, droit à l'erreur, autonomie et capacité à reprendre.
- Clôture : acquis nommé, trace ou perspective compréhensible.

• 13.2 Seuils d'alerte

- Suspendre ou adapter immédiatement une séquence en cas de douleur imposée, risque non maîtrisé, humiliation, commentaire déplacé, sexualisation inadaptée, absence de consentement, appropriation manifeste, posture non éthique, allégation médicale, captation non autorisée, usage illicite d'un répertoire ou enseignement hors habilitation.

• 13.3 Revue annuelle

- La direction organise au moins trois revues annuelles du programme : Suivi pédagogique, qualité artistique, fréquentation, incidents, sécurité, satisfaction, cohérence culturelle, réseau des collaborations, besoins de formation, accessibilité et évolution des outils. Les indicateurs éclairent le jugement ; ils ne remplacent ni l'analyse qualitative ni la direction artistique et pédagogique.

Annexe 14 - Charte courte de l'artiste / pédagogue

1. Je transmets uniquement ce que je maîtrise et peux sécuriser, observer, corriger et contextualiser.
2. Je respecte la dignité, les singularités, le consentement et le droit de ne pas participer à une correction tactile.
3. Je crédite les personnes, communautés, musiques, œuvres, écoles, compagnies et sources mobilisées.
4. Je distingue clairement mon expérience, mon interprétation, une source documentée et une autorisation de transmission.
5. Je ne fais aucune promesse médicale, morphologique, de certification, d'emploi ou de carrière.
6. Je respecte les règles relatives aux images, données, répertoires, marques et supports.
7. Je signale toute douleur, risque, incident, malaise relationnel ou situation de protection nécessitant l'intervention du CCJC.
8. Je respecte la norme institutionnelle KÉÉ et n'utilise les contenus KÉÉ-RESET© que dans mon périmètre d'habilitation.

Annexe 15 - Grille d'observation d'un cours intensif.

Grille didactique des méthodes RESET de James Carlès. *Proposé en libre accès mais avec une obligation scientifique et éthique de citation de source lorsque c'est utilisé par n'importe quel usager.*

Focale	Question de contrôle
Alignement	Objectif, tâches, public et situation intégrative sont-ils cohérents ?
Corps / sécurité	Options, charge, surface, matériel, fatigue et arrêt sont-ils explicites ?
Culture	Sources, personnes, fonctions, généalogies et crédits sont-ils justes ?
Didactique	Consignes, démonstrations, feedback et temps de pratique sont-ils adaptés ?
Rythme / musicalité	La relation au rythme et au son est-elle explicitée selon la culture ?
Création / interprétation	Le participant peut-il choisir, transformer ou interpréter plutôt que copier seulement ?
Inclusion	Plusieurs portes d'entrée existent-elles sans abaissement automatique de l'ambition ?
Relation	Contact, consentement, coopération et climat sont-ils professionnels ?
Clôture	Acquis, trace et perspective sont-ils nommés ?

Annexe 16 - Autoévaluation rapide du participant : Grille didactique des méthodes RESET de James Carlès. *Proposé en libre accès mais avec une obligation scientifique et éthique de citation de source lorsque c'est utilisé par n'importe quel usager.*

- La situation me demandait de...
- J'ai mobilisé ces capacités...
- J'ai mobilisé ces ressources...
- J'ai mobilisé ces savoirs faire...
- J'ai mobilisé ces compétences...
- Ce qui a changé dans ma perception, ma technique ou mon interprétation...
- Le point où j'ai dû m'adapter...
- Une source, une œuvre, une personne ou une culture que je peux désormais mieux situer...
- Ce que je maîtrise réellement aujourd'hui (savoirs, savoirs faire, compétences, etc).
- Ce que je souhaite approfondir ensuite...